



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du Conseil de Communauté du 08/12/2022

Sous la Présidence de M. BURRUS

Nombre de membres 14

Étaient présents : 11 membres – 3 procurations – 14 votants

### Administration Générale - Finances

#### 246/2022 Décisions Modificatives

##### 1. Décision budgétaire modificative N°3 Budget Général

M. Denis PETIT expose :

- La **nacelle** étant vétuste, il est nécessaire de procéder à son remplacement et d'inscrire les crédits suivants pour pouvoir engager la dépense :

#### En dépenses d'investissement :

Article 21828/0200 Chap 21 Autres matériels de transport + 120 000,00 €

#### En recettes d'investissement :

Article 021/0200 Chap 021 Virement de la section de fonctionnement + 120 000,00 €

#### En dépenses de fonctionnement :

Article 673/0200 Chap 67 Titres annulés (sur exercices antérieurs) - 120 000,00 €

Article 023/0200 Chap. 023 Virement à la section d'investissement + 120 000,00 €

- De plus, lors du vote du budget, des crédits ont été inscrits pour **l'étude de la piste cyclable** à hauteur de 35 000 €. L'ADEME, par notification en date du 16/11/2022, a confirmé son financement de 42 000 € pour un coût total prévisionnel de l'opération de 70 000 €. Il y a donc lieu d'inscrire les crédits suivants :

#### En dépenses d'investissement :

Article 2031/940 Chap 20 Frais d'études + 35 000,00 €

#### En recettes d'investissement :

Article 1388/940 Chap 13 Autres subventions d'investissement non transf. + 42 000,00 €

Article 021/0200 Chap. 021 Virement de la section de fonctionnement - 7 000,00 €

#### En dépenses de fonctionnement :

Article 023/0200 Chap. 023 Virement à la section d'investissement - 7 000,00 €

Article 673/0200 Chap. 67 Titres annulés (sur exercices antérieurs) + 7 000,00 €

- Par ailleurs, les travaux du **Tiers Lieu rue Wilson à Sainte-Marie-aux-Mines** nécessitent un versement supplémentaire du budget général au budget annexe développement économique pour un montant de 16 000 €. Les notifications des subventions à venir n'ayant pas été réceptionnées à ce jour, les recettes ne peuvent être inscrites pour équilibrer le budget en contrepartie. Les écritures suivantes seront donc à inscrire :

En dépenses de fonctionnement :

Article 6573641/0200 Chap. 65 Subv. De fonct. Aux BA	+ 16 000,00 €
Article 673/0200 Chap. 67 Titres annulés (sur exercices antérieurs)	- 16 000,00 €

- Le dispositif « **colos apprenantes** » a été reconduit pour l'automne 2022. Afin de pouvoir passer les écritures concernant cette reconduction, il est proposé d'inscrire les crédits suivants :

En dépenses de fonctionnement :

Article 62268/422 Chap. 011 Autres honoraires	+ 22 500,00 €
Article 673/0200 Chap. 67 Titres annulés (sur exercices antérieurs)	- 4 500,00 €

En recettes de fonctionnement :

Article 74718/422 Autres participations	+ 18 000,00 €
---	---------------

- Enfin, les **projets d'aménagement périscolaire à Rombach le Franc, d'aménagement de la Maison de Pays et des travaux urgents sur la crèche de Lièpvre** nécessitent des études préalables à inscrire à l'article 2031 frais d'études :

En dépenses d'investissement :

Article 2031/422 Chap. 20 Frais d'études	+ 120 000,00 €
Article 2031/952 Chap. 20 Frais d'études	+ 60 000,00 €
Article 2313/0200 Chap. 23 Travaux en cours	- 180 000,00 €

## 2. Décision budgétaire modificative Nr 2 Budget Annexe Développement Economique

M. Denis Petit expose :

Les travaux du Pôle d'Artisanat d'Art rue Wilson à Sainte-Marie-aux-Mines nécessitent une inscription de crédits supplémentaires en dépense d'investissement.

Les notifications des subventions à venir n'ayant pas été réceptionnées à ce jour, les recettes s'y rapportant ne peuvent être inscrites. Pour équilibrer le budget en contrepartie, il est proposé de voter l'inscription des recettes suivantes : subvention d'équilibre du budget général pour 16 000 € et solde de subvention FNADT pour 74 860 €.

En dépenses d'investissement :

Article 2313/913 Chap. 23 immobilisations en cours	+ 90 860,00 €
--	---------------

En recettes d'investissement :

Article 1311/913 Chap. 13 Subv. Transf. Etat et Ets nationaux	+ 74 860,00 €
Article 021/901 Chap. 021 Virement de la section de fonctionnement	+ 16 000,00 €

En dépenses de fonctionnement :

Article 023/901 Chap. 023 Virement à la section d'investissement	+ 16 000,00 €
--	---------------

En recettes de fonctionnement :

Article 75822/901 Chap. 75 Prise en charge du déficit du BA par le BP + 16 000,00 €

**Le Conseil de Communauté, après avoir délibéré**

**ADOPTE** la décision budgétaire modificative suivante à intervenir sur le **Budget Général** :

En dépenses de fonctionnement :

Article 62268/422 Chap. 011 Autres honoraires + 22 500,00 €  
Article 673/0200 Chap 67 Titres annulés (sur exercices antérieurs) - 133 500,00 €  
Article 023/0200 Chap. 023 Virement à la section d'investissement + 113 000,00 €  
Article 6573641/0200 Chap. 65 Subv. De fonct. aux BA + 16 000,00 €

En recettes de fonctionnement :

Article 74718/422 Autres participations + 18 000,00 €

En dépenses d'investissement :

Article 21828/0200 Chap 21 Autres matériels de transport + 120 000,00 €  
Article 2031/940 Chap 20 Frais d'études + 35 000,00 €  
Article 2031/422 Chap. 20 Frais d'études + 120 000,00 €  
Article 2031/952 Chap. 20 Frais d'études + 60 000,00 €  
Article 2313/0200 Chap. 23 Travaux en cours - 180 000,00 €

En recettes d'investissement :

Article 021/0200 Chap 021 Virement de la section de fonctionnement + 113 000,00 €  
Article 1388/940 Chap 13 Autres subventions d'investissement non transf. + 42 000,00 €

**ADOPTE** la décision budgétaire modificative suivante à intervenir sur le **Budget annexe**

**Développement Economique :**

En dépenses d'investissement :

Article 2313/913 Chap. 23 immobilisations en cours + 90 860,00 €

En recettes d'investissement :

Article 1311/913 Chap. 13 Subv. Transf. Etat et Ets nationaux + 74 860,00 €  
Article 021/0200 Chap. 021 Virement de la section de fonctionnement + 16 000,00 €

En dépenses de fonctionnement :

Article 023/0200 Chap. 023 Virement à la section d'investissement + 16 000,00 €

En recettes de fonctionnement :

Article 75822/901 Chap. 75 Prise en charge du déficit du BA par le BP + 16 000,00 €

**Délibération adoptée à l'unanimité (14 voix pour)**

Le secrétaire de séance,



Jean-Luc FRECHARD



Le Président,



Jean-Marc BURRUS

